



<p>Direction générale de l'alimentation Service des actions sanitaires en production primaire Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux Bureau de la santé des végétaux 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955</p>	<p>Note de service DGAL/SDQSPV/2017-287 28/03/2017</p>
---	---

Date de mise en application : 01/01/2018

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge : Note de service DGAL/SDQPV/N2012-8227 du 19-11-relative à la méthode officielle d'analyse, MOA 005 partie A version 3, pour la détection du Banana bract mosaic virus sur bananier par la technique d'amplification génomique (IC RT PCR). Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA 005 relative à la détection du Banana bract mosaic potyvirus (BBrMV) sur bananier par IC-RT-PCR conventionnelle

Destinataires d'exécution
<p>DRAAF / SRA DAAF - Service de l'alimentation Anses-Laboratoire de la santé des végétaux (LSV) Laboratoires agréés</p>

Résumé : Publication de la méthode officielle d'analyse MA 005 relative à la détection du Banana bract mosaic potyvirus (BBrMV) sur bananier par IC-RT-PCR conventionnelle.

Textes de référence : Article R 202 du code rural, décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux, arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

La mosaïque des bractées du bananier est une maladie grave des bananiers dont l'agent causal est le Banana bract mosaic potyvirus (virus à ARN) ou BBrMV. Ce virus est listé dans l'arrêté du 31 juillet 2000 (version du 5 octobre 2016) établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

La présente note a pour objet la publication officielle de la méthode de détection du Banana bract mosaic potyvirus (BBrMV) sur bananier par IC-RT-PCR conventionnelle ANSES/LSV/MA 005 version 4 en remplacement de la méthode MOA 005 version 3a.

Cette méthode doit être mise en œuvre par les laboratoires agréés dans le cadre des analyses officielles en surveillance du territoire, importation et exportation. Tout échantillon positif obtenu avec cette méthode d'analyse doit être transmis au laboratoire national de référence pour confirmation.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA 005 est d'application immédiate (au 1er du mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois après le mois figurant en première page de la version de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA 005 version 4 est applicable dès sa publication et de façon obligatoire à compter du 01/01/2018. La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (<https://www.anses.fr/fr/content/methodes-d-analyse-des-laboratoires-nationaux-de-reference-de-l-anses>).

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance et de l'international
CVO
Loic EVAIN